

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - Cours hebdomadaires

Préambule

L'association LE SAMOVAR propose des cours hebdomadaires ouverts aux amateurs et aux professionnels. Organisés le soir en semaine pour les adultes ou en après-midi pour les enfants, ils s'adressent à toutes celles et ceux qui sont curieux de découvrir ou d'approfondir les arts du clown et d'autres disciplines artistiques complémentaires (chant, acrobatie). Ces cours se déroulent au sein du Samovar, situé au 165 avenue Pasteur 93170 Bagnolet.

LE SAMOVAR est une association Loi 1901 dont le siège social est situé au 165 avenue Pasteur 93170 Bagnolet en France. Elle est enregistrée sous le numéro SIRET 434 696 480 000 20 (code APE 8552Z).

1. L'objet du contrat

Les présentes conditions définissent les termes et les conditions d'accès aux cours hebdomadaires proposées aux élèves par LE SAMOVAR. Toute inscription de l'élève implique qu'il/elle accepte les présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières qui auraient pu être consenties par écrit entre les deux parties. Ces conditions générales de vente prennent effet à partir du 1^{er} septembre 2022. LE SAMOVAR se réserve le droit d'en modifier certains éléments à tout moment. Les conditions générales de vente applicables à une inscription seront celles mises en ligne au moment de l'inscription.

2. Définitions

Élève : désigne la personne qui règle son inscription auprès du SAMOVAR pour un cours hebdomadaire au moins. Il désigne également les élèves mineurs représentés par un représentant.e légal.e.

Cours hebdomadaire : désigne l'atelier hebdomadaire annuel (année scolaire) auquel participe l'élève.

3. Caractéristiques des prestations

Les prestations régies par les présentes conditions générales de vente sont des prestations d'activité artistique de loisirs : cours hebdomadaires proposés par LE SAMOVAR. Elles sont proposées dans la limite des places disponibles.

Les cours hebdomadaires sont dispensés tout au long de la saison (année scolaire) selon un calendrier préétabli consultable sur le site <http://www.lesamovar.net> à la rubrique « Formation amateur » et transmis, pour les élèves inscrits, en début d'année. Les caractéristiques essentielles des prestations y sont décrites avec la plus grande exactitude possible.

4. Tarifs

Les tarifs (cours hebdomadaires) apparaissant sur le site <http://www.lesamovar.net> ou mentionnés dans les autres documents aux formats papier et numérique fournis par LE SAMOVAR sont exprimés en euros et TTC. L'activité est assujettie à la TVA. Ils sont susceptibles d'évoluer à tout moment en fonction de la révision de politique tarifaire. Le tarif en vigueur reste celui appliqué sur le site du Samovar au moment de l'inscription. Le tarif comprend l'inscription au Samovar ainsi que la licence à la Fédération Française des Écoles de Cirque dont LE SAMOVAR est membre. Elles donnent lieu à des réductions sur des spectacles du Samovar ou de lieux culturels partenaires. Les tarifs sont mentionnés sur le site www.lesamovar.net à la rubrique Formation amateur > Cours hebdomadaires et sur la brochure trimestrielle.

5. Pré-inscription

La pré-inscription se déroule par courriel à l'adresse apprentissage@lesamovar.fr. Elle n'est validée qu'après le règlement de 35 € dans les 3 jours qui suivent la confirmation d'inscription par le ou la responsable de l'Apprentissage amateur, transmise par courrier électronique.

La pré-inscription ouvre la possibilité de réaliser une séance d'essai dans la limite de deux cours différents.

LE SAMOVAR se réserve le droit d'annuler toute pré-inscription en cas de litige avec l'élève. LE SAMOVAR s'engage à l'en informer par courriel.

6. Inscription définitive

L'inscription de l'élève à un cours hebdomadaire n'est définitive qu'après validation par le ou la responsable de l'Apprentissage amateur, à réception du règlement et du dossier d'inscription téléchargeable sur HelloAsso (fiche d'inscription, CGV signées) rempli et signé dans les 3 jours qui suivent la confirmation d'inscription. LE SAMOVAR informe l'élève de son inscription définitive par courrier électronique. Elle donnera lieu à une facture.

7. Mode de règlement et modalités de paiement

7.1 Le règlement peut s'effectuer en une fois pour la session 1 et en plusieurs fois pour la session 2, selon l'échelonnement suivant :

- Session 1 : règlement en 1 fois lors de l'inscription HelloAsso ou suite au cours d'essai

- Session 2 : règlement en 3 fois (janvier, février, mars)

7.2 Pour tous les cours hebdomadaires, le règlement peut s'effectuer par chèque à l'ordre du Samovar / espèces / virement bancaire / en ligne par paiement sécurisé via HelloAsso.

7.3 Le SAMOVAR n'est pas en capacité d'accueillir les règlements par Chèque Vacances ou Chèque Loisirs ou les financements AFDAS, Pole Emploi ou droits CPF.

8. Droit de rétractation, conditions d'annulation et de remboursement

8.1 Conformément aux dispositions de l'article 121-21-8 du Code de la Consommation, l'élève ne peut exercer son droit de rétractation dans la mesure où, en apportant sa confirmation dès sa pré-inscription, il ou elle souscrit à une « prestation de services d'activité de loisirs qui doivent être fournies à une date ou à une période déterminée ».

8.2 Annulation à l'initiative de l'élève

Les sommes versées au titre d'une pré-inscription et d'une inscription, une fois réglées, ne sont pas remboursables après le démarrage des cours hebdomadaires (date de début du cours hebdomadaire concerné) sauf si l'annulation résulte d'un problème de santé. Dans ce cas, l'élève devra présenter un justificatif médical. Si l'annulation a lieu avant le démarrage des cours hebdomadaires (date de début de cours hebdomadaire concerné), le remboursement par le SAMOVAR sera déduit des frais d'inscription s'élevant à 35 €. Une demande écrite devra être adressée au plus tard la semaine qui

précède la date du démarrage du cours hebdomadaire concerné au ou à la responsable Apprentissage amateur : apprentissage@lesamovar.net ou par voie postale à l'adresse mentionnée dans le Préambule. Passé ce délai, les sommes versées au titre de l'inscription ne seront pas remboursées.

8.3 Annulation à l'initiative du Samovar

En cas d'annulation d'un cours hebdomadaire à l'initiative du SAMOVAR avant la date du début du cours, l'intégralité des montants réglés par l'élève sera remboursée sans qu'aucune autre formalité ne soit nécessaire.

En cas d'annulation, à l'initiative du SAMOVAR, d'une des séances d'un cours hebdomadaire pour quelque motif que ce soit - hors défaillance de l'intervenant.e pour cause de maladie ou d'événement familial - la séance sera reportée à une date ultérieure ou l'intervenant.e sera remplacé.e. Ces modifications ne donnent lieu à aucun dédommagement ni pénalité dus à l'élève.

En cas de d'annulation tardive due à l'intervenant pour cause de maladie ou d'événement familial, LE SAMOVAR s'engage à le remplacer au plus tard pour la 2^e séance d'absence. La 1^{ère} séance annulée ne donne lieu à aucun remboursement. En cas d'impossibilité de remplacement, le montant des séances annulées à partir de la 2^{ème} séance d'absence est remboursé au prorata des séances réalisées, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire ou transformé en avoir.

8.4 Exclusion

LE SAMOVAR tient à garantir un environnement sécurisé aux élèves et à ses salarié.es. À ce titre, aucun comportement inapproprié formalisé ou non par une plainte (incivilité, violence, agissement sexiste ou stéréotypé (propos ou comportement) ou fait de harcèlement sexuel ou moral) n'est toléré au SAMOVAR. LE SAMOVAR peut suspendre ou exclure l'élève concerné.e après convocation pour entretien avec au moins l'un des membres de l'équipe référent.es VHSS.

Il est demandé aux élèves victimes ou témoins d'informer les référent.es du SAMOVAR. À ce titre, ils et elles bénéficieront des protections légales.

9. Assurance et Garantie

LE SAMOVAR a souscrit une police d'assurance pour chaque élève licencié.e par l'intermédiaire de la Fédération Française des Écoles de Cirque au sein de laquelle LE SAMOVAR est membre. Les garanties sont consultables sur demande. Sa durée de validité est de 1 an (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

LE SAMOVAR couvre, par ailleurs, sa responsabilité civile professionnelle auprès de la MAIF (Contrat 3636793D).

10. Informations pratiques

10.1 Les travaux de la salle du fond ayant dû être reportés à l'été 2023, toutes nuisances au-delà du raisonnable sont à éviter (cris, course collective, impact sur les murs...) pour respecter le voisinage sensible.

10.2 Dans le cadre de notre démarche de réduction des émissions CO2, et en raison des hausses prévues des fluides, la température des salles est limitée à 18°C.

11. Forces majeures

Est un cas de force majeure ou un cas fortuit tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil, indépendant de la volonté du SAMOVAR et faisant obstacle à la réalisation des services vendus, notamment les actes de puissance publique, les hostilités, les guerres, les émeutes, les faits du prince, les catastrophes naturelles, les incendies, les inondations, les intempéries exceptionnelles, entravant la bonne marche du SAMOVAR ainsi que les avaries, les défaillances ou les retards d'un ou plusieurs prestataires, de la fourniture d'énergie, de matières premières... La partie désirant invoquer un événement de force majeur devra notifier immédiatement à l'autre partie le commencement et la fin de cet événement, sans quoi elle ne pourra être déchargée de sa responsabilité.

12. Données personnelles

Les informations recueillies par le SAMOVAR proviennent :

- de vos demandes de renseignements. Dans ce cas, vos coordonnées ne sont pas archivées et ne sont utilisées qu'à seule fin de vous répondre ;
- de vos demandes d'inscription à la *newsletter* du SAMOVAR. Dans ce cas, seule votre adresse email est conservée. Elle fait alors l'objet d'un traitement informatisé destiné à vous envoyer la *newsletter* du SAMOVAR. Elle est conservée dans la base MailJet pour une durée maximale de 3 ans après la dernière ouverture de cette même *newsletter*.
- de vos demandes d'inscription. Les informations recueillies via le dossier d'inscription sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à valider votre inscription à un cours hebdomadaire. Dans ce cas, vos données personnelles sont conservées dans la base de contact interne au SAMOVAR pour une durée maximale de 3 ans après la dernière inscription. Nous ne vendons, n'échangeons, ni ne transférons à des tiers des informations personnelles identifiables.

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement pour les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au ou à la responsable de l'Apprentissage amateur par mail à apprentissage@lesamovar.net.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (<http://www.cnil.fr>).

13. Conservation et archivage des transactions

L'archivage des bons de commande (formulaire de préinscription) et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle et durable conformément à l'article 1348 du Code Civil. Les registres informatisés seront considérés comme des preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

14. Droit à l'image

Tout enregistrement ou photographie réalisés par LE SAMOVAR durant la participation à un cours hebdomadaire pourront être utilisés à des fins promotionnelles sur le site internet, les brochures aux formats papier et numérique, et sur les réseaux sociaux du Samovar (Facebook, Instagram et tout autre réseau susceptible d'être utilisé pour réaliser la promotion du SAMOVAR). Les élèves seront informé.es au préalable, par courriel, de la date du cours concerné par la venue d'un photographe. Un droit à l'image individuel sera transmis pour signifier refus ou autorisation de l'élève.

Sur simple demande écrite, l'élève a la possibilité de demander par courriel sur l'adresse apprentissage@lesamovar.net à faire retirer une publication dans laquelle il ou elle apparaît. En aucun cas, l'élève ne pourra prétendre à une quelconque contrepartie financière.

15. Droit applicable - litiges

Toute réclamation relative à une prestation doit être soumise au SAMOVAR dans les 72 heures ouvrées qui suivent la fin du cours hebdomadaire concerné uniquement par courrier recommandé. En cas de désaccord persistant, les litiges peuvent être soumis au SAMOVAR qui s'efforcera de trouver un accord amiable. Tout litige portant sur l'application des présentes conditions sera de la compétence exclusive des juridictions de la ville de Paris.